

Loi de bioéthique : vers une introduction de la GPA qui ne dit pas son nom ?



Article rédigé par genethique.org, le 03 juillet 2020

Source [genethique.org] Mardi 30 juin, « les députés de la commission spéciale bioéthique ont adopté un amendement visant à autoriser la méthode ROPA, soutenue par le député Jean-Louis Touraine, également rapporteur du projet de loi bioéthique » (cf. [Loi de bioéthique : précipitation et silence du gouvernement](#)).

Le principe de cette méthode dite ROPA pour « *réception d'ovocyte du partenaire* » : inséminer l'ovocyte d'une femme avec un donneur de sperme anonyme, puis l'implanter dans l'utérus de sa partenaire. Appelée parfois « *maternité partagée* », les femmes homosexuelles la plébiscitent comme « *une expérience partagée de la maternité : l'une comme génitrice, l'autre comme gestatrice* », mais ses détracteurs la jugent « *très proche, voire similaire* » à la gestation par autrui.

A l'occasion du vote solennel de la loi de bioéthique à l'Assemblée nationale en première lecture, en octobre 2019, la ministre de la santé d'alors, Agnès Buzyn, s'était opposée à cette pratique (cf. [L'Assemblée nationale adopte le texte du projet de loi de bioéthique en première lecture](#)). Pour l'ancienne ministre en effet, cette technique revient à « *un don dirigé* », remettant en cause le principe de « *strict anonymat entre donneurs et receveurs* ». Pour Tugdual Derville, délégué général d'Alliance Vita, qui s'indigne que « *des choses [soient] votées sans l'avis du gouvernement* », cet amendement introduit bien le « *don dirigé* » : « *Normalement, un don de gamètes n'est pas destiné à une personne en particulier, cela permet d'éviter des pressions et entre en écho avec l'inaliénabilité du corps humain* » estime-t-il. Et l'introduction de cette méthode constitue une avancée vers la GPA à « *petits pas* ». Pour lui, « *tout est fait pour casser les règles, en avançant toujours par l'exception* ».

Sources:

Le Figaro, Bénédicte Lutaud (01/07/2020)